

Démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme Commune de BRULEY

Compte rendu de la réunion 8 du 10 janvier 2014

Réunion thématique « eau, gestion, écoulement, réseaux » n°1

Déroulement de la réunion :

- Enoncé du programme pour cette thématique

1^{ère} réunion :

Compréhension de la thématique
Constat partagé, questionnements ouverts
Réflexion participative
Premiers enjeux et proposition d'alternatives

2^{ème} réunion :

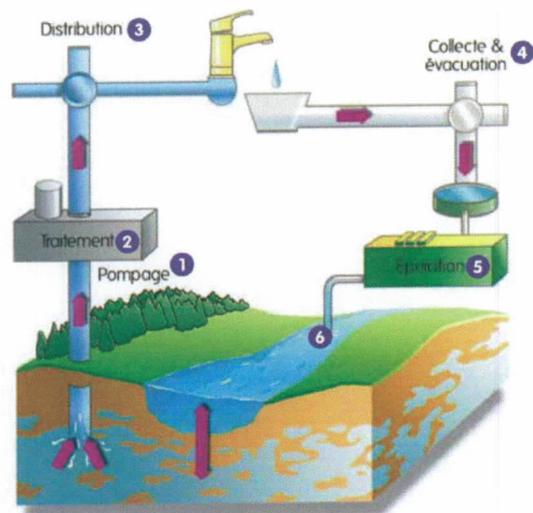
Définition des objectifs
Application diverses et débat
Réponse des services
Outils à mettre en œuvre

- Compréhension de la thématique

Etude des trajets d'une goutte d'eau :

- Une goutte arrive au robinet d'un habitant ...
- Une goutte part depuis la chasse d'eau d'une maison ...
- Une goutte d'eau s'écoule dans un ruisseau ...

Quel lien entre ces eaux ?



L'eau potable :

L'eau potable arrivant à Bruley provient soit de la Moselle (2 millions de m³), soit des captages de Toul (200 000 m³), soit du village de Lucey (40 000 m³). Deux puits sont présents sur le site de Valcourt. Les eaux sont ensuite amenées à la station de traitement des eaux de la croisette. Depuis le Saint Michel, l'eau arrive gravitairement à Bruley puis par pression pour alimenter le château d'eau.

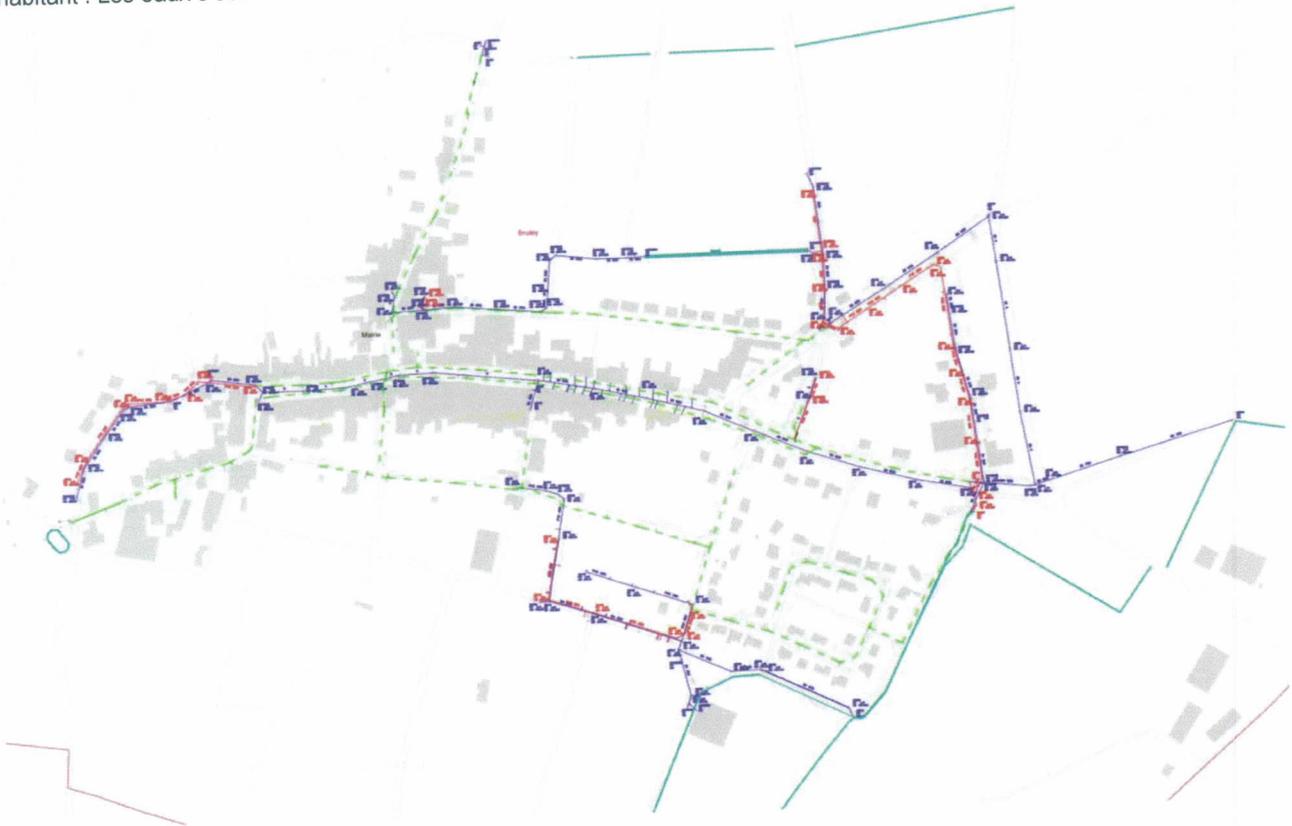
Pour anticiper un cas de pollution majeur de la Moselle qui couperait l'alimentation en eau potable les communes avoisinantes, le syndicat mixte de production d'eau potable du cœur Toulais recherche d'autres sources pour alimenter le réseau.

Bruley consomme 26 000 à 36 000 m³ d'eau potable par an. La majorité de l'adduction en eaux potables provient donc de la Moselle.

Les eaux usées :

La commune est reliée à la station d'épuration de Toul pour l'assainissement des eaux usées. Les réseaux sont gérés par la Compagnie générale des eaux.

Un poste de refoulement à Pagney permet d'acheminer ces eaux malgré le relief. Celui-ci paraît en panne selon un habitant ! Les eaux s'écouleraient donc anarchiquement.



Comme on peut le constater sur ce plan des réseaux d'assainissement, la majorité de la commune est en assainissement unitaire (eaux pluviales et usées mélangées). Seules les rues des Triboulottes, de Chanzy, de Voisel, ou la rue des Terres Durant sont en réseau séparatif.

Pour les quartiers en assainissement autonome, les fosses septiques sont reliées aux exutoires naturels (ruisseaux et fossés).

L'eau de pluie :

Les sources présentes à Bruley ont de petits débits et sont rarement fournies en été.

Plusieurs problématiques se posent quant au ruissellement :

L'eau ravine les sols, déborde sur les chemins, provoque l'érosion.

Les ruisseaux tendent à accueillir plus d'eau du fait de l'augmentation des drainages donc des eaux d'écoulement.

Les ruisseaux sont aussi pollués par les cultures, malgré les parties enherbées (1m en périphérie pour la vigne par exemple).



Le schéma d'écoulement des ruisseaux se fait vers l'Est du territoire par le Longeau, le Terroin puis la Moselle.

Les ruisseaux et cours d'eau traversent la plaine de manière « canalisée ». Les champs ont été drainés, provoquant la disparition des prairies humides (cf réunion « paysage-environnement-biodiversité »)

Pour info, la Communauté de communes du Toulais possède la compétence rivières.

- Les bassins versants



Diagnostic ruisseaux

- Le patrimoine de l'eau



Carte postale ancienne des fontaines à Bruley

La présence d'anciennes fontaines aujourd'hui disparues ou de puits dans les cours des habitations, souligne la logique d'implantation du village selon des fils d'eau pour chaque rue ou chemin descendant les coteaux.

La petite histoire de leur disparition : l'arrivée de l'eau potable en 1962 provoque l'arrêt volontaire des fontaines pour inciter les habitants à se brancher sur le réseau d'eau potable.

Aujourd'hui remplacées par les robinets individuels, les fontaines et les puits peuvent cependant trouver d'autres fonctions et utilités. (Esthétique, point de rencontre, repères dans le village, ...)

- Voir l'eau dans le village

Ce qui est enterré, disparaît de la vue et des préoccupations

Quelques images de références : ces aménagements sont-ils adaptables à Bruley ? Est-ce possible pour le village ?

Premiers enjeux : De la gouttière au ruisseau, valoriser chaque goutte



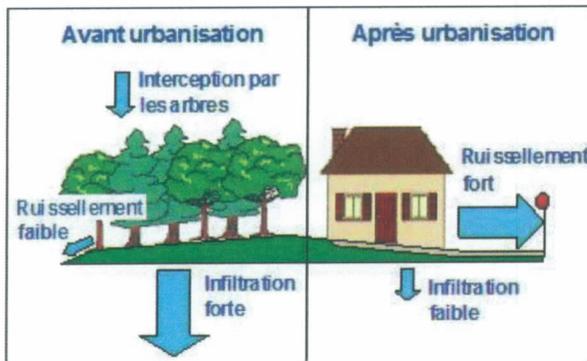
- Le SDAGE et la loi sur l'eau

Le village de Bruley est compris dans le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin Rhin-Meuse. Pour répondre aux objectifs de ce document cadre, le Quartier de Barbaumont devra justifier la compatibilité de ses aménagements par un dossier « loi sur l'eau », prenant en compte le bassin versant naturel du projet.

Points particuliers signalés : prise en compte du bassin versant naturel amont				
Configurations géographiques	<p>L'emprise du projet n'intercepte pas d'écoulements naturels en provenance de l'amont :</p> <ul style="list-style-type: none"> projet en tête de versant, projet en plaine alluviale. 	<p>L'emprise du projet intercepte des écoulements naturels en provenance de l'amont ruisselant en nappe :</p> <ul style="list-style-type: none"> projet sur un versant. 	<p>L'emprise du projet intercepte des écoulements naturels en provenance de l'amont ruisselant en nappe et est traversé par des écoulements concentrés (thalweg, rû, ...) qu'il ne modifie pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> projet sur un val préservé. 	<p>L'emprise du projet intercepte des écoulements naturels en provenance de l'amont ruisselant en nappe et est traversé par des écoulements concentrés (thalweg, rû, ...) qu'il modifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> projet sur un val modifié. <p>Situation à éviter</p> <p>Discontinuités hydraulique et écologique</p>
	Surface totale à considérer	Emprise du projet	Emprise du projet ⊕ Surface du bassin versant naturel amont intercepté (ruissellement en nappe)	Emprise du projet ⊕ Surface du bassin versant naturel amont intercepté (ruissellement en nappe)

- Limiter l'imperméabilisation des sols

Constat de l'urbanisation actuelle et Palette d'exemples dans le village :



Quelques sources d'alternatives :

- Les stationnements



- Les rues à matériaux poreux



- Les noues et tranchées drainantes



- La station d'épuration (à Curienne, village de 700 habitants, 2000m² d'installation, approximativement 2m² par habitant, en anticipant l'évolution du village)



Prochaines étapes :

Vendredi 24 janvier 2014 : réunion « Eau, gestion, écoulement, réseaux » n°2

Vendredi 31 janvier 2014 : réunion « Déchets »

Judi 13 février 2014 : réunion « Déplacement, Mobilité » n 1

Judi 20 février 2014 : réunion « Déplacement, Mobilité » n 2

En mairie à 18h.